## BULLETIN DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

12 août 2005, Vol. 2, n° 32

Section Distribution de produits et services financiers







# Section Distribution de produits et services financiers

Information générale

2 Avis de consultation - Consultation publique sur les pratiques commerciales en assurance de dommages

### AVIS DE CONSULTATION

## Consultation publique sur les pratiques commerciales en assurance de dommages

L'Autorité des marchés financiers entendra, les 14 et 15 septembre prochain, dans la région de Québec, divers organismes invités à formuler leurs commentaires au sujet des pratiques commerciales en assurance de dommages, le tout afin d'assurer un encadrement approprié de ce secteur d'activité.

Le document de consultation intitulé « Consultation relative aux pratiques commerciales dans le secteur du courtage en assurance de dommages au Québec » pose les constats et les pistes de solution sur lesquels l'Autorité mène la consultation. Ce document a été publié à la section Distribution de produits et services financiers du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 15 juillet 2005, vol. 2, n° 28.

## MODALITÉS DE CONSULTATION

La date limite pour la production des commentaires est le 8 septembre 2005. Les organismes qui ont été sollicités (voir la liste ci-dessous) doivent déposer leurs commentaires en 6 exemplaires à l'adresse indiquée ci-dessous. Toute autre personne désireuse de formuler ses commentaires peut aussi les transmettre à l'Autorité. Une seule copie est alors suffisante. Dans tous les cas, en prévision de la mise en ligne des commentaires sur le site Web de l'Autorité, les documents doivent également être transmis à l'Autorité sous forme électronique.

Anne-Marie Beaudoin, avocate Directrice du Secrétariat de l'Autorité Autorité des marchés financiers 800. square Victoria

C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3

Courriel: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

À la réception des commentaires, l'Autorité des marchés financiers informera alors les organismes sollicités du moment où ils seront invités à en effectuer la présentation.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus amples renseignements concernant le document de consultation présenté à la parution du Bulletin mentionné ci-dessus, prière de vous adresser à l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Maryse Pineault, avocate Directrice des pratiques de distribution

Direction de l'encadrement de la distribution Autorité des marchés financiers

(418) 525-0558, poste 4781 Téléphone:

1 877 525-0337, poste 4781

οu

Mario Beaudoin

Service de la réglementation et des pratiques commerciales

Direction des pratiques de distribution Direction de l'encadrement de la distribution Autorité des marchés financiers

Téléphone: (418) 525-0558, poste 4784

1 877 525-0337, poste 4784

## LISTE DES ORGANISMES SOLLICITÉS

- 1. Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
- 2. Association des cabinets gestionnaires en services financiers
- 3. Association des experts en sinistre indépendants du Québec inc.
- 4. Bureau d'assurance de Canada
- 5. Chambre de la sécurité financière
- 6. Chambre de l'assurance de dommages
- 7. Corporation des assureurs de dommages directs
- 8. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- 9. Option consommateurs
- 10. Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec
- 11. Regroupement des consultants en avantages sociaux du Québec
- 12. Service d'aide au consommateur